

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 NOVEMBRE 2015

Démission de l'ensemble du collège communal

Faisant suite à un courrier daté du 17 novembre 2015 et reçu le 18 novembre 2015, le conseil communal accepte à l'unanimité la démission de l'ensemble du collège communal composé de

- M. Jean-Michel JAVAUX, Bourgmestre
- M^{me} Stéphanie CAPRASSE, 1^{ère} Echevin
- M^{me} Janine DAVIGNON, 2^{ème} Echevin
- M. Luc MELON, 3^{ème} Echevin
- M. Daniel BOCCAR, 4^{ème} échevin
- M. Grégory PIRE, 5^{ème} Echevin
- M. Christophe MELON, Président du CPAS.

Un nouveau projet de pacte de majorité sera déposé dans les trente jours à dater de la présente prise d'acte.

Sanctions administratives - adoption de protocoles d'accord conclus avec le Parquet

En date du 10 novembre 2015, le Collège Communal et le Procureur du Roi de l'arrondissement de Liège ont conclu des protocoles d'accord. Les protocoles d'accord relatifs :

- aux infractions mixtes commises par les majeurs et mineurs de 16 ans et plus;
- aux infractions à l'arrêt et au stationnement et aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement.

Le conseil communal ratifie ces protocoles d'accord ainsi conclus.

Règlement général de police

Le règlement général de police et le règlement communal de police en matière de délinquance environnementale ont été modifiés, pour la dernière fois, le 28 novembre 2013 pour une uniformisation complète avec toute la zone de police Meuse-Hesbaye.

En séance de ce jour et afin de répondre à de nouvelles modifications législatives telles que la nouvelle loi relative aux sanctions administratives communales, adoptée

le 24 juin 2013 ainsi que plusieurs arrêtés royaux d'exécution, adoptés et publiés au Moniteur belge le 27 décembre 2013, le tout entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014 ainsi que l'Arrêté royal du 28 janvier 2014 établissant les conditions et modalités minimales pour la médiation prévue dans le cadre de la loi relative aux Sanctions Administratives Communales (SAC), publié au Moniteur belge le 31 janvier 2014 et entré en vigueur le même jour, le conseil communal adopte un nouveau règlement de police, uniformisé pour l'ensemble des 6 communes de la zone et qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2016.

Calcul des points APE pour 2016 - cession à la zone de police

Par courrier du 6 novembre 2015, la Région wallonne a informé que le quota des points APE accordés à la Commune d'Amay pour l'année 2014 et 2015 sera reconduit automatiquement en 2016.

Comme les années précédentes, le conseil communal décide de poursuivre la cession de 6 points APE à zone de Police Meuse-Hesbaye pour 2016.

Fabriques d'Eglise - budget 2015 - modifications budgétaires

Le conseil de la fabrique de l'église Saint Lambert à Jehay introduit une demande de modification de son budget 2015.

Il s'agit uniquement de réaffectations au niveau du budget initial qui reste en équilibre.

Le conseil communal approuve cette demande.

Le conseil de la fabrique de l'église Saint Joseph à Amay-Viamont introduit une demande de modification de son budget 2015.

Il s'agit uniquement de réaffectations au niveau du budget initial qui reste en équilibre.

Le conseil communal approuve cette demande.

Budget 2015- Engagement de crédit pour la réparation du château gonflable

En date du 13 octobre 2015, le collège communal a décidé d'engager en urgence un crédit de 605 € TVAC afin d'assurer la réparation du château gonflable.

Le conseil communal ratifie cette décision.

Marché annuel pour la mise en page et l'impression du journal communal d'informations Infor'Ama en 2016

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour la mise en page et l'impression du journal communal d'informations Infor'Ama. Le montant de ce marché annuel s'élève à 10.000€. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Acquisition de bancs publics

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de bancs publics. Le montant du marché est estimé à 4.500,00€ TVA comprise (21%). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée sur fonds propres.

Acquisition de mobilier pour les salles communales

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de mobilier pour les salles communales, en l'espèce le remplacement de tables destinées à la salle des Mirlondaines. Le montant du marché est estimé à 1.240,00€ TVA comprise (21%). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée sur fonds propres.

Acquisition de produit pour le traitement de la végétation

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de produits spécifiques, mousse organique et anti-calcaire, liés à l'utilisation régulière d'une machine thermique utilisant de l'eau chaude et de la mousse organique pour le désherbage "zéro phyto". Le montant du marché est estimé à 2.500,00€ TVA comprise (21%). Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée sur fonds propres.

Marché annuel pour l'acquisition de terreau et d'écorces

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour l'acquisition de terreau et d'écorces destinés aux aménagements des espaces publics. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Marché annuel pour l'entretien et les dépannages des installations de chauffage

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour l'entretien et les dépannages des installations de chauffage des divers bâtiments communaux. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Marché annuel pour l'entretien, les réparations et l'acquisition de pièces pour les machines du Service Environnement

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour l'entretien, les réparations et l'acquisition de pièces pour les machines du Service Environnement. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Marché annuel pour l'acquisition de gasoil de chauffage, de gasoil extra et de diesel

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour l'acquisition de gasoil de chauffage, de gasoil extra et de diesel destinés aux machines, engins et véhicules des services communaux. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Marché annuel pour l'acquisition de petit matériel de jardinage

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour l'acquisition de petit matériel de jardinage destiné au Service de l'Environnement.

Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Marché annuel pour l'acquisition de plantes

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour l'acquisition de plantes.

Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Marché annuel pour le traitement des déchets verts, des déchets inertes et des déchets encombrants

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour le traitement des déchets verts, des déchets inertes et des déchets encombrants.

Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Marché annuel pour la dératisation

Le conseil communal approuve les conditions du marché annuel pour la dératisation. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense sera inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Travaux d'économies d'énergie dans le bâtiment « Les moments de la vie » - Remplacement du chauffage

La rénovation du chauffage du bâtiment "des moments de la vie", Place Grégoire, datant de 1995, cette installation n'est désormais plus adaptée pour un fonctionnement optimal aux niveaux économique et environnemental.

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à ces travaux. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Le montant est estimé à 12.768,60 € hors TVA ou 15.450 € TVA comprise. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice

2015 et sera financée par un emprunt à charge communale pour la part non subsidiée.

Travaux d'économies d'énergie dans le bâtiment « Les moments de la vie » - Remplacement des vitrages et placement d'aérateurs

Un dossier de travaux d'économies d'énergie consistant au remplacement des vitrages et au placement d'aérateurs au bâtiment "des moments de la vie", Place Grégoire, a été introduit et accepté par la Région wallonne.

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à ces travaux. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Le montant est estimé à 4.958,68 € hors TVA ou 6.000 € TVA comprise. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée par un emprunt à charge communale pour la part non subsidiée.

Acquisition de matériel d'éclairage pour le Hall Technique

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de matériel d'éclairage pour le Hall Technique. Le montant du marché est estimé à 2.066,12€ hors TVA comprise (21%) ou 2.500 € TVA. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée sur fonds propres.

Travaux de maintenance- Tour Romane- Collégiale- Eglise de Jehay- Eglise de Flône

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents aux travaux de maintenance des toitures sur 4 bâtiments classés de la Commune. Le marché sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Le montant est estimé à 45.371,88 € hors TVA ou 54.899 € TVA comprise. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée sur fonds propres pour la part excédant les subsides.

Acquisition de barrières de chantier

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférentes à l'acquisition de barrières de chantier. Le marché prévu sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Le montant est estimé à 4.373,55 € hors TVA ou 5.292 € TVA comprise. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée sur fonds propres.

Acquisition de remorques pour transporter les barrières de chantier

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de remorques pour transporter les barrières de chantier. Le marché prévu sera conclu à l'issue d'une procédure négociée sans publicité. Le montant est estimé à 8.380,00 € hors TVA ou 10.139,80 € TVA

comprise. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée par un emprunt à charge communale.

Acquisition de cellules de columbariums

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de cellules de columbariums pour le nouveau cimetière d'Ampsin. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité. Le montant est estimé à 1.851,25 € hors TVA ou 2.240,01 € TVA comprise. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée sur fonds propres.

Mise en place d'un logiciel de gestion des services techniques

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion, de l'organisation et de la planification du service technique des travaux, le collège communal souhaite mettre en place une solution de dématérialisation et de suivi des demandes et interventions du Service, ainsi que la gestion des stocks, du patrimoine et du parc automobile.

Pour ce faire, le conseil communal décide de confier à la SCRL « l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle (en abrégé IMIO), la configuration du logiciel de gestions techniques ATAL & e-ATAL, les prestations en assistance technique relatives à ce logiciel ainsi que la maintenance et l'hébergement de ladite solution logicielle, pour un montant de 8.897,48 €. Cette dépense est inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2015.

La gestion journalière de ce projet est confiée au collège communal.

Acquisition d'un pare-feu informatique - sécurisation informatique

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition d'un pare-feu informatique. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité. Le montant est estimé à 5.785,12 € hors TVA ou 7.000,00 € TVA comprise. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée par emprunt.

Acquisition de trois ordinateurs

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition de trois ordinateurs destinés notamment à l'Office du Tourisme amené à la réalisation de multiples travaux photographiques pour l'élaboration de diverses publications et nécessitant l'achat d'un matériel adapté. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité. Le montant est estimé à 4.958,67 € hors TVA ou 5.999,99 € TVA comprise. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée par emprunt.

Acquisition d'un véhicule électrique pour le Service Environnement

Le conseil communal adopte le principe, la procédure et le cahier spécial des charges afférents à l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Service Environnement. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans

publicité. Le montant est estimé à 19.841 €. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 et sera financée par emprunt.

Régie Communale Autonome – Centre sportif Local intégré d'Amay- Rapport d'activité 2014- Communication

Après avoir entendu la présentation de M. Grégory Pire, Président du Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome, le conseil communal prend connaissance du rapport d'activité 2014 de la Régie Communale Autonome du Centre Sportif Local intégré d'Amay.